



Salaire nouveau conjoint et pension alimentaire

Par **Florence76**, le **06/07/2017** à **10:13**

Bonjour,

Mon ex-mari s'est remarié, moi également.

Nous n'avons qu'un enfant que nous avons eu ensemble.

Aujourd'hui, nous attendons notre 2ème enfant avec notre nouveau conjoint.

Mon ex-mari veut réduire la pension sous prétexte que sa conjointe attend un enfant et que ses charges vont donc changer ?

Pour info, je suis dans la même cas car enceinte également.

Est-ce un argument valable pour réduire la pension de notre enfant commun ?

Est-ce que le salaire du conjoint rentre en considération avec la pension versée à notre enfant ?

merci de votre retour sur ce sujet.

Bien cordialement.

Par **youris**, le **06/07/2017** à **18:12**

bonjour,

seul le JAF peut modifier une pension alimentaire.

vous et/ou votre ex-mari devez saisir le JAF.

L'argument d'un nouvel enfant ne me paraît pas un argument recevable car votre enfant commun n'a pas à faire les frais d'avoir des nouveaux frères et sœurs.

le jaf demandera les ressources des foyers.

salutations